

## DÉCISION SUR LA CONSTITUTION DU GROUPE D'ÉMINENTES PERSONNALITÉS AFRICAINES

### Le Conseil Exécutif ;

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur la constitution du Groupe d'éminentes personnalités chargé de superviser la pré-sélection des candidats membres de la Commission de l'Union africaine.
2. **APPROUVE** la désignation des membres ci-après du Groupe d'éminentes personnalités chargé de superviser la pré-sélection des candidats membres de la Commission en vue de l'élection prévue en 2025 ;

N°	NOM	GENRE	PAYS	RÉGION
1	Paul Ngarambe	Homme	Burundi	Centre
2	Konjit SineGiorgis	Féminin	Éthiopie	Est
3	Mme Nozipho Joice Mxakato-Diseko	Féminin	Afrique du Sud	Sud
4	M. Patrick Hayford	Homme	Ghana	Ouest

3. **DEMANDE** aux trois (4) membres du Panel approuvés de commencer à exercer leurs fonctions avec effet immédiat, dans l'attente de la constitution du Panel complet ;
4. **INVITE** la région Afrique du Nord à accélérer la conclusion des consultations régionales et la présentation d'un (1) candidat chacune, afin de compléter la composition du Panel ;
5. **CHARGE** le Président de la Commission de l'Union africaine d'inclure dans le Panel, le candidat de la région du Nord une fois les consultations régionales finalisées et d'informer le Comité des Représentants permanents en conséquence.
6. **DÉCIDE EN OUTRE**, conformément à l'article 35 du Règlement intérieur de la Conférence, que la présente décision prend effet immédiatement après son adoption, afin de respecter le calendrier électoral défini dans le Statut de la Commission.